



Seul le prononcé fait foi

DECLARATION ORALE

POINT 4 : Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi

BURUNDI : SAISIR L'OCCASION DE METTRE FIN A L'IMPUNITE

Conseil des droits de l'homme des Nations unies
Quarante-cinquième session
Du 14 septembre au 6 octobre 2020

Madame la Présidente,

Amnesty International remercie la Commission d'enquête pour son rapport, qui souligne la gravité des violations des droits humains au Burundi et expose clairement les actions nécessaires pour y remédier.

Comme l'a souligné la Commission, la situation des droits humains au Burundi ne s'est pas considérablement améliorée depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement et risque de se détériorer encore à la suite de nombreux incidents de sécurité récents. Malheureusement, le nouveau gouvernement refuse de coopérer avec la Commission. Plutôt que de nier les défis auxquels le pays est confronté, nous exhortons le Burundi à reprendre sa coopération avec les mécanismes des droits humains à tous les niveaux et à travailler à des améliorations concrètes.

Dix priorités permettraient, si elles sont prises en charge par le nouveau gouvernement, de réduire considérablement les graves atteintes aux droits humains, de garantir l'obligation de rendre des comptes et de restaurer la confiance. Il s'agit de : (1) mettre fin à l'impunité, (2) démobiliser les Imbonerakure, l'aile jeunesse du parti au pouvoir, (3) élucider le sort des victimes de disparitions forcées ou révéler le lieu où elles se trouvent, (4) libérer les prisonniers d'opinion, (5) accorder la priorité aux avancées en matière de droits des femmes, (6) créer un environnement sûr pour le retour des réfugiés, (7) promouvoir un dialogue efficace, (8) œuvrer pour la vérité et la justice, (9) garantir le droit à la santé, et (10) renouer avec la communauté internationale.

Certaines de ces actions nécessitent des ressources et un engagement à long terme à mener des réformes ; d'autres, comme la libération des défenseur-e-s des droits humains et des journalistes emprisonnés uniquement en raison de leur travail, pourraient être adoptées immédiatement. Mais ce n'est toujours pas le cas.

Nous demandons instamment à ce Conseil de continuer à traiter la situation au Burundi avec le sérieux que celle-ci mérite. Nous exhortons le Burundi à saisir cette occasion pour renouer avec le Conseil et travailler à mettre fin à l'impunité dans le pays.

Je vous remercie, Madame la Présidente.